



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_273-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-273 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - AN 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 – 2/3
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le 21/11/2022
 ID : 033-200070092-20221116-2022_11_273-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2022-03-040 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget principal de La Cali de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-06-182 en date du 29 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de La Cali de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-09-235 en date du 27 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de La Cali de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget principal de La Cali comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
.011	Charges à caractère général	6 663 726,00		6 663 726,00
.012	Charges de personnel	16 207 894,00	235 000,00	16 442 894,00
.014	Atténuation de produits	12 095 530,00		12 095 530,00
65	Autres charges de gestion courante	22 228 278,00	230 000,00	22 458 278,00
66	Charges financières	221 374,00		221 374,00
67	Charges exceptionnelles	96 500,00		96 500,00
.022	Dépenses imprévues	473 697,48	- 194 870,00	278 827,48
.023	Virement à la section d'investissement	1 770 000,00		1 770 000,00
.042	Amortissement	2 578 000,00		2 578 000,00
		62 334 999,48 €	270 130,00 €	62 605 129,48 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €		40 000,00
70	Produits des services	1 856 227,00		1 856 227,00
73	Produits issus de la fiscalité	42 249 582,00	191 616,00	42 441 198,00
74	Dotations et participations	14 331 398,00	78 514,00	14 409 912,00
75	Autres produits de gestion courante	383 303,66		383 303,66
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €		16 000,00
.042	Opération d'ordre transfert entre	84 000,00 €		84 000,00
.002	Excédent reporté	3 374 488,82 €		3 374 488,82
		62 334 999,48 €	270 130,00 €	62 605 129,48 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	964 804,45		964 804,45
20	Immobilisations incorporelles	1 098 460,00	- 46 300,00	1 052 160,00
204	Subventions d'équipement	3 476 500,00	93 300,00	3 569 800,00
21	Immobilisations corporelles	7 017 225,49	- 27 000,00	6 990 225,49
23	Immobilisations en cours	1 140 878,00		1 140 878,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00		230 000,00
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €	- 20 000,00	480 000,00
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €		84 000,00
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00
.001	Déficit reporté	960 546,49 €		960 546,49
Reports		1 501 585,57 €		1 501 585,57
		17 274 000,00 €	0,00 €	17 274 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
.024	Produits de cessions	2 850 990,00 €		2 850 990,00
10	Dotations et réserves	3 166 603,06 €		3 166 603,06
13	Subventions	555 045,00 €		555 045,00
16	Emprunts et dettes assimilés	5 038 332,94 €		5 038 332,94
27	Autres immobilisations financières	482 000,00 €		482 000,00
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 770 000,00 €		1 770 000,00
.040	Amortissement	2 578 000,00 €		2 578 000,00
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00
Reports		533 029,00 €		533 029,00
		17 274 000,00 €	0,00 €	17 274 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé

Fait à Libourne 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-274 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNEXE
2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 – 2/3
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le
 ID : 033-200070092-20221116-2022_11_274-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2022-03-042 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe centre aquatique de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-06-187 en date du 29 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe centre aquatique de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe centre aquatique comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
.011	Charges à caractère général	1 033 841,00 €	60 000,00 €	1 093 841,00 €
.012	Charges de personnel	1 507 849,00 €	129 660,00 €	1 637 509,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		3 000,00 €
66	Charges financières	290 000,00 €	4 000,00 €	294 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	96 500,00 €	99 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	16 110,00 €	-16 110,00 €	0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	800 000,00 €		800 000,00 €
.042	Amortissement	138 700,00 €		138 700,00 €
		3 792 500,00 €	274 050,00 €	4 066 550,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
.013	Atténuation de dépenses	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
70	Produits des services	1 690 179,71 €		1 690 179,71 €
74	Dotations et participations	1 850 000,00 €	230 000,00 €	2 080 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	39 250,00 €	39 250,00 €
.002	Excédent reporté	252 320,29 €		252 320,29 €
		3 792 500,00 €	274 050,00 €	4 066 550,00 €

2022-11-274 – 2/3

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	815 004,45 €		815 004,45 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €		40 000,00 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	175 350,00 €	20 000,00 €	195 350,00 €
23	Immobilisations en cours	950 000,00 €	145 000,00 €	1 095 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 565 195,55 €		1 565 195,55 €
		3 565 550,00 €	145 000,00 €	3 710 550,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
10	Dotations et réserves	144 787,00 €		144 787,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	943 000,00 €	145 000,00 €	1 088 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	800 000,00 €		800 000,00 €
.040	Amortissement	138 700,00 €		138 700,00 €
	Reports	1 539 063,00 €		1 539 063,00 €
		3 565 550,00 €	145 000,00 €	3 710 550,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cal le

Fait à Libourne 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_275-DE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-275 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance



SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-276 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADA, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION
MODIFICATIVE N°3 - ANNÉE 2022

2022_11_276 - 2/3
 Envoyé en préfecture le 21/11/2022
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le
 ID : 033-200070092-20221116-2022_11_276-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2022-03-048 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-06-183 en date du 29 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-09-237 en date du 27 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
.011	Charges à caractère général	71 603,00 €		71 603,00 €
.012	Charges de personnel	99 137,00 €		99 137,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €		100,00 €
66	Charges financières	20 860,00 €		20 860,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 300,00 €		10 300,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	-8 790,00 €	21 210,00 €
.042	Amortissement	150 000,00 €	79 090,00 €	229 090,00 €
		382 000,00 €	70 300,00 €	452 300,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
70	Produits des services	197 566,45 €		197 566,45 €
74	Subventions d'exploitation	67 000,00 €		67 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 400,00 €		16 400,00 €
.042	Amortissements subvention	61 600,00 €	70 300,00 €	131 900,00 €
.002	Excédent reporté	39 433,55 €		39 433,55 €
		382 000,00 €	70 300,00 €	452 300,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
16	Emprunts	103 500,00 €		103 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €		50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	87 200,00 €	35 000,00 €	122 200,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	61 600,00 €	70 300,00 €	131 900,00 €
.041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	1 559 000,00 €	1 594 000,00 €
Reports		152,00 €		152,00 €
		337 452,00 €	1 664 300,00 €	2 001 752,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1/2	DM N°3	BP TOTAL 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	95 740,07 €		95 740,07 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
.040	Amortissement	150 000,00 €	79 090,00 €	229 090,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €	-8 790,00 €	21 210,00 €
.041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	1 559 000,00 €	1 594 000,00 €
.001	Excédent reporté	26 711,93 €		26 711,93 €
		337 452,00 €	1 664 300,00 €	2 001 752,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé le

Fait à Libourne 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-277 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADA, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE
PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION - ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_277-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2020 portant création du budget annexe « port de Libourne – Saint Emilion » doté de l'autonomie financière et attribuant à ce budget annexe une avance de trésorerie du budget principal de La Cali de 150 000€ remboursable au plus tard le 31 décembre 2022,

Vu les difficultés rencontrées en 2021 par le secteur touristique et les incidences de celles-ci sur les recettes de ce budget liées à la crise sanitaire,

Vu la nette amélioration de la situation touristique en 2022 et de l'activité portuaire, mais dont les recettes ne seront encaissées qu'en fin d'exercice,

Vu la consultation pour la conclusion d'un prêt bancaire permettant de financer les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 qui ne sera encaissé lui aussi qu'en fin d'exercice,

Considérant le besoin de trésorerie pour permettre le paiement de factures d'un montant important sur ce budget annexe et afin de ne pas pénaliser durablement les fournisseurs,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à porter le montant de l'avance de trésorerie du budget principal de La Cali au budget annexe « Port de Libourne – Saint Emilion » à 200 000 euros et de reporter la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2023.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_278-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-278 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE
MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 – 2/3
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le : DÉCISION SLO
 ID : 033-200070092-20221116-2022_11_278-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2022-03-052 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif de La Cali – Libourne de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-09-239 en date du 27 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement Collectif de La Cali – Libourne de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
.011	Charges à caractère général	147 020,00 €		147 020,00 €
.012	Charges de personnel	296 579,00 €		296 579,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €		100,00 €
66	Charges financières	496 010,00 €	5 000,00 €	501 010,00 €
67	Charges exceptionnelles	297 500,00 €	-5 000,00 €	292 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	1 988 001,00 €		1 988 001,00 €
.042	Amortissement	842 000,00 €		842 000,00 €
		4 067 210,00 €	0,00 €	4 067 210,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
70	Produits des services	3 349 793,91 €		3 349 793,91 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €		52 000,00 €
.042	Amortissement	129 000,00 €		129 000,00 €
.002	Excédent reporté	536 416,09 €		536 416,09 €
		4 067 210,00 €	0,00 €	4 067 210,00 €

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €		110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	33 998,90 €	50 000,00 €	83 998,90 €
23	Immobilisations en cours	12 135 022,00 €	-50 000,00 €	12 085 022,00 €
16	Emprunts	1 005 000,00 €		1 005 000,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €		260 000,00 €
.040	Amortissement	129 000,00 €		129 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €		500 000,00 €
.001	Déficit reporté	1 491 281,56 €		1 491 281,56 €
	Reports	25 527,54 €		25 527,54 €
		15 689 830,00 €	0,00 €	15 689 830,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
10	Dotations et réserves	1 280 809,10 €		1 280 809,10 €
13	Subventions	2 611 944,00 €		2 611 944,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 971 075,90 €		7 971 075,90 €
4582	Opérations pour compte de tiers	260 000,00 €		260 000,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	1 988 001,00 €		1 988 001,00 €
.040	Amortissement	842 000,00 €		842 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €		500 000,00 €
	Reports	236 000,00 €		236 000,00 €
		15 689 830,00 €	0,00 €	15 689 830,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_279-BF

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-279 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADA, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 – 2/3
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le 21/11/2022
 ID : 033-200070092-20221116-2022_11_279-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2022-03-053 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif de La Cali – collectif Les Billaux Lalande de Pomerol de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-06-186 en date du 29 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement Collectif de La Cali – Les Billaux Lalande de Pomerol,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
16	Emprunts	64 500,00 €		64 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	-40 000,00 €	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	110 000,00 €	40 000,00 €	150 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	13 000,00 €		13 000,00 €
.001	Déficit reporté	122 868,22 €		122 868,22 €
	Reports	11 307,60 €		11 307,60 €
		371 675,82 €	0,00 €	371 675,82 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP TOTAL 2022
10	Dotations et réserves	0,00 €		0,00 €
13	Subventions	24 999,30 €		24 999,30 €
16	Emprunts et dettes assimilés	101 176,52 €		101 176,52 €
.040	Amortissement	139 000,00 €		139 000,00 €
	Reports	106 500,00 €		106 500,00 €
		371 675,82 €	0,00 €	371 675,82 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_280-DE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

2022-11-280 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Pierrick BALLESTER, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADA, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 20

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RÉGIE DE RECETTES DE LA CALINÉSIE - DEMANDE DE
RESPONSABILITÉ ET DE REMISE GRACIEUSE SUITE À

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221116-2022_11_280-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-Président en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.16-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais, en date du 11 février 2021, créant la régie de recettes pour le Centre Aquatique.

Vu le rapport du receveur en date du 20 juillet 2022 constatant un déficit de 96 193.90 € sur la régie de recettes,

Vu l'ordre de reversement émis par la Communauté d'agglomération du Libournais le 13 octobre 2022 et notifié le 19 octobre 2022 à l'encontre du régisseur, sur la base du rapport précité,

Vu la demande de sursis à versement, de remise gracieuse et de décharge de responsabilité totale formulée par le régisseur, datée du 21 octobre 2022 et réceptionnée le 27 octobre 2022,

Vu que le régisseur indique être assurée pour ce vol à hauteur de 11 435 €,

Considérant que le déficit est lié à un cambriolage et qu'une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse a été sollicitée par le régisseur (*la décharge de responsabilité ne peut être fondée que sur des circonstances de force majeure, définie par l'article n°1148 du Code Civil comme un événement qui réunit trois caractères : extériorité, imprévisibilité, et irrésistibilité*),

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité totale et de remise gracieuse intégrale du régisseur à hauteur de 96 193.90 €, avec un restant à charge de 11 435 € issu de l'indemnité d'assurance souscrite par celle-ci pour le déficit constaté suite au cambriolage du centre Aquatique « La Calinésie ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calinésie

Fait à Libourne le 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

